



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS DE GUINEE (ONPG)
Le Conseil National



DOSSIER D'INSCRIPTION A L'ORDRE

Les demandes d'inscriptions au tableau de l'ordre sont adressées au Président du conseil national

Elles sont composées des pièces suivantes :

- 1- Une demande manuscrite adressée au Président du conseil national en précisant le tableau dans lequel on souhaite s'enregistrer.
- 2- Une copie certifiée conforme du diplôme de pharmacie (si diplôme guinéens) ou équivalence du diplôme de pharmacie délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur et de l'Innovation de la Guinée pour les diplômes obtenu à l'étranger)
- 3- Une attestation de bonne moralité délivrée par l'Université ou vous avez étudié
- 4- Une attestation de bonne moralité délivrée par votre employeur ou de votre maitre de stage ou votre responsable de tutelle.
- 5- Une copie de votre pièce d'identité en recto/verso (pas obligatoire)
- 6- Un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif
- 7- Un certificat de nationalité
- 8- 4 photos d'identité de même tirage
- 10- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois mois

N.B : Les demandes d'inscription formulées doivent être déposé auprès des conseillers communaux ou les conseillers régionaux.

Le Président

YOULA Yamoussa

PharmD, DU, MPH, PhD cand
Président du Conseil National de
l'Ordre des Pharmaciens de Guinée

Tél : (+224)622 248642/664410338/621848460 E-mail: conseilnationalonpg@gmail.com;

Site Web : www.onpguinee.org ; BP : 585 Conakry